



Personnels Administratifs et Techniques

Vos élu.es CGT au Comité Technique Spécial Académique :
Morgane BOYER, Hervé GUICHARD, Ronan KEROMNÈS,
Sylvie MOREAU
Céline BLANCHARD (élue des personnels)

Contactez la CGT Educ' - Académie Nantes
elusadmin.nantes@cgteduc.fr
<http://educactionnantes.reference-syndicale.fr>

Compte-rendu CGT du Comité Technique Spécial Académique exceptionnel du 16 mars 2022

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu et les interventions ou commentaires de la CGT sur le Comité Technique Spécial Académique (CTSA) qui s'est tenu le 16 mars 2022.

Présents :

Syndicats : CGT (4 présents + Céline BLANCHARD), FO (2 présents), UNSA (2 présents)

Administration : SG, SGA, SGA-DRH, cheffe de la DIPATE, cheffe de la DIPE.

Projet de réorganisation de la DIPE

Le CTSA a donc été re-convoqué de manière exceptionnelle le 16 mars 2022 suite au refus unanime des OS sur le projet de réorganisation de la DIPE présenté au CTSA du 3 mars 2022.

Le Secrétaire Général a indiqué avoir « évolué dans sa réflexion » et qu'une rencontre avec les collaborateurs de la DIPE avait été organisée le mardi 15 mars car ils avaient entendu la demande de consultation des personnels pour ce projet.

Commentaire CGT : il aura quand même fallu deux AG réunissant la très grande majorité des personnels, deux pétitions plus un vote contre unanime des représentants du personnel au CTSA pour obtenir cette évolution de la réflexion.

Le discours qui nous était tenu au cours du précédent CTSA n'était pas de la même teneur quand nous dénoncions l'absence de concertation des personnels et la mise devant le fait accompli.

Par ailleurs, les collègues du service informatique, qui n'étaient pas initialement invités à cette réunion ont finalement pu y être associés en dernière minute, ce qui était la moindre des choses.

Report du projet mais maintien du projet

Le SG exprime que la volonté affichée est d'aller au bout de ce projet en associant les équipes, et il propose de la décaler de 9 mois pour une préparation plus complète.

Six groupes de travail sont mis en place à partir du 01/04/2022 incluant divers types d'intervenants en fonction du domaine d'intervention et des gestionnaires.

Groupe 1 : Volumétrie des bureaux, droits d'accès EPP et réseaux, répartition des bacs de gestion (cadres de la DIPE, gestionnaires, gestionnaires du PRHIEP, représentant des Finances Publiques)

Groupe 2 : Postes de travail et conditions matérielles, impact sur les postes numérisation (cadres de la DIPE, gestionnaires, gestionnaires du PRHIEP et de la DEP, et DIFAG)

Groupe 3 : Dossiers transversaux : mouvement, avancement, remplacement, paie (cadres de la DIPE, gestionnaires, gestionnaires de la DEP)

Groupe 4 : Accompagnement des personnels et formation, rôle des adjoints, impacts humains (cadres de la DIPE, gestionnaires, psychologue du travail gestionnaire CAFA, MGEN)

Groupe 5 : Communication (cadres de la DIPE, gestionnaires, inspecteur, chef d'établissement, CANOPE, chef de Cabinet)

Groupe 6 : Interactions entre les différents services (cadres de la DIPE, gestionnaires, inspecteur, chef d'établissement)

Tout cela serait dirigé par un groupe de pilotage « global » et un Comité Opérationnel.

La participation aux groupes de travail se ferait sur la base du volontariat. Le souhait du SG est que cette importante « Comitologie » ne soit pas chronophage...

Vis ma vie de gestionnaire à la DIPE

Pour mieux appréhender la réorganisation, une formation « Vis ma vie » serait organisée avec une collègue de la DEP.

Mais aujourd'hui « Vis ma vie de gestionnaire à la DIPE » cela signifie des postes non remplacés en DIPE 2, en DIPE 4 et en DIPE 5 et tout ça faute de contractuels remplaçants à cause des salaires peu attractifs de l'Académie. Avec de telles conditions, difficile d'imaginer les collègues se rajouter du boulot !

Calendrier de mise en œuvre ?

- Début des Groupes de Travail : 1er avril 2022
- Phase expérimentale DIPE 4 : 01/11/2022
- Analyse et bilan de l'expérience DIPE4 du 16 janvier au 31 janvier 2023
- Généralisation mars 2023

L'UNSA demande s'il est prévu une consultation du CHSCTA

Il n'est pas prévu d'interroger le CHSCT car l'administration n'en voit pas l'utilité.

La CGT a fait remarquer que la demande de l'UNSA était fondée : une étude à destination des personnels serait pertinente d'autant qu'un groupe de travail sur « Postes de travail et conditions matérielles » est prévu à cet effet. L'impact psychologique sur les agents est à prendre en compte. Sur la nature du projet, les collègues ont évoqué des choses faisables mais aussi émis des réserves pour d'autres. Il ne faut donc pas exclure de mettre de côté certains pans de la réorganisation si cela s'avère négatif dans le fonctionnement du service.

Pourquoi ne pas associer le CHSCT dont c'est la compétence ?

Le DRH a finalement répondu qu'il n'était pas exclu que le sujet soit abordé lors d'un prochain CHSCTA.

Revenir en arrière ou repousser si des choses ne fonctionnent pas comme prévu?

La CGT a soulevé la question de l'adaptabilité du calendrier en fonction de l'avancée des travaux (la DIPE entre dans un pic d'activité). Le SG a répondu vouloir tenir compte des agents mais que la durée annoncée

devrait permettre de faire cette réorganisation...

Le SG indique également que les groupes de travail vont se réunir sur des « temps courts », l'équivalent d'une « réunion de bureau », pour faire en sorte que cela se cale avec les autres activités. (Encore faudra-t-il en avoir le temps pour celles et ceux qui seraient volontaires..)

La CGT a demandé si le service des Archives de la DIFAG était associé aux groupes de travail. Le SG a répondu par la négative partant du fait que les dossiers concernés sont des dossiers actifs.

Commentaire CGT : Les dossiers ne sont pas tous actifs notamment ceux de la DIPE 5 qui peuvent être archivés à un moment puis redemandés par le service ensuite. De plus, la réorganisation d'un service est souvent l'occasion de faire du tri et d'effectuer un versement aux archives. Il est également question de la numérisation des dossiers. La numérisation de documents est une procédure chronophage et qui nécessite du matériel spécifique, les collègues des archives en ont fait l'expérience avec la numérisation des procès-verbaux d'examen. Pour toutes ces raisons, le service des archives devrait être associé au groupe de travail sur les conditions matérielles.

A nos questions sur l'adaptation du calendrier en fonction du constat sur la faisabilité de la transformation, on nous répond que la réorganisation doit se faire. Il faudra pourtant bien que les remarques des collègues, des services partenaires soient pris en compte (CAFA, inspecteurs ou DRFIP par exemple), sinon à quoi servirait-il de recueillir notre avis et notre expertise technique et administrative ?

Réponse SG : « On ne s'interdit rien mais cette réorganisation doit être faite. »

En conclusion, c'est un passage en force tout en douceur...Reste à savoir comment les collègues y réagiront.

Commentaire CGT :

Nous avons à plusieurs reprises appris un nouveau mot de la « novlangue administrative » :

Comitologie selon le dictionnaire : « À utiliser pour toute référence à la décision du Conseil qui codifie les procédures d'avis des comités consultatifs, de réglementation ou de gestion, requis lors d'une délégation de son pouvoir d'exécution à la Commission. »

Avec une « Comitologie » aussi imposante impliquant des acteurs quelquefois d'autres services comme le CAFA, il y a un risque de créer une sacrée usine à gaz ! De plus, le CAFA est justement déjà concerné par une réorganisation (fusion avec la Dafpen).

Des personnels fatigués qui doivent être respectés et écoutés

La CGT est intervenue pour rappeler l'état de fatigue et le mécontentement des collègues devant la manière dont la réorganisation a été annoncée. Nous avons insisté sur le fait que l'absence de concertation n'était pas respectueuse et c'est bien cela qui a, de prime abord, braqué les collègues.

Le SG a fait son « mea culpa » et assume complètement l'erreur d'avoir voulu aller vite. Il a compris la volonté forte d'associer les collègues...mais que cette réorganisation se fera quoi qu'il en soit.

C'est donc un premier recul mais ce temps de réflexion est-il suffisant pour un changement de telle ampleur ?

Autre question posée par la CGT au vu du nombre d'intervenants dans les GT : comment ces services vont réagir quand ils vont savoir qu'ils vont avoir un surcroît d'activité du fait de la participation (normalement limitée) à ces groupes de travail ?

Un projet gagnant gagnant ?

Lors de la présentation au personnel, le SG a tenu à préciser qu'il fallait sortir « gagnant gagnant » avec cette réorganisation.

Cette notion prête à sourire alors qu'on nous impose une réorganisation dont nous ne voulons pas.
Et il nous est maintenant demandé d'y collaborer pour apporter toutes les solutions aux problèmes que cette réorganisation pose.
Y sera-t-on entendu si on signale les aberrations de certaines mesures ?

Force est de constater à l'issue de la réunion que personne dans les équipes n'a été dupe de la manœuvre.
Prochaine étape : nous persuader d'investir « volontairement » les groupes de travail ?

VOTE

Le SG a tenu à remettre la question au vote des représentants des personnels. Nous avons tenté d'exprimer déjà la veille qu'il n'y avait pas lieu de le soumettre de nouveau au vote tant que l'organisation n'était pas clairement établie et que les retours des Groupes de Travail sur la faisabilité du projet n'étaient pas faits. Le résultat du vote a bien montré que personne ne cautionnait le projet.

Vote POUR : 0 CONTRE : 4 (3 CGT + Céline Blanchard) + 1 FO ABSENTION : 2 UNSA

L'intérêt du collectif

Ce recul de l'administration par rapport au projet initial montre bien l'intérêt de nous défendre collectivement. C'est bien la réaction et la détermination des collègues avec l'appui des syndicats qui a permis d'obtenir une réunion et un recul de la direction sur le calendrier.

A nous par la suite d'envisager la meilleure manière d'intervenir dans ce projet pour garantir au mieux nos intérêts, faire respecter nos conditions de travail, préserver notre expertise et l'intérêt du métier et ce, tout en restant au service de nos premiers usagers que sont les personnels enseignants.

Vos élu.es CGT au Comité Technique Spécial Académique

Hervé Guichard (titulaire)	06 47 99 61 00	Contact Mail elusadmin.nantes@cgteduc.fr
Sylvie Moreau (titulaire)	06 75 26 90 39	
Morgane Boyer (suppléante)		
Ronan Keromnès (suppléant)		

